
Après les recteurs, les chefs d'établissement...
Le Ministère achète la docilité de la hiérarchie de l'Éducation Nationale

Mardi 25 janvier 2011, sur France Info, Luc Châtel a annoncé la signature d'un accord avec des syndicats de chefs d'établissements mettant en place une prime sur objectifs pouvant aller jusqu'à 6000 euros tous les 3 ans. Selon ses propos, le gouvernement a décidé « de développer une rémunération variable liée aux performances de nos cadres, comme cela existe dans l'immense majorité des entreprises de notre pays » afin de « valoriser l'engagement personnel des acteurs de l'éducation nationale ».

Non monsieur le ministre l'école n'est pas une entreprise où les enseignants fabriqueraient des élèves !

Non monsieur le ministre, l'engagement des acteurs de l'éducation ne peut pas être lié à une sur-rémunération. C'est leur faire injure que de le laisser croire.

En affirmant sa volonté d'introduire, après celle des recteurs, ce qui n'est rien d'autre qu'une rémunération au mérite des chefs d'établissements, le gouvernement qui supprime des milliers de postes, qui par ses réformes successives casse le service public d'éducation depuis plusieurs années, veut se défaire de ses responsabilités sur les enseignants en faisant croire qu'on peut faire mieux avec moins, en « réorganisant » et en fixant « des objectifs » à atteindre comme si les élèves étaient des marchandises dont on pourrait améliorer « la qualité ».

Avec cette mesure, il cherche à « acheter » la complicité des chefs d'établissements et en faire des rouages dociles pour l'application de ses réformes de destruction du service public d'éducation.

La Fédération Sud Education continuera à s'y opposer par tous les moyens.